

# Conseil de Vie Sociale

## Compte rendu réunion du 27/06/2019

### Présents :

- Représentants des résidents : Mme BARBIER Colombe, M. DEBAQUE Yves, Mme LAVERAN Pauline, Mme SAUCET Marie-Rose,
- Représentants des familles : Mme CONDIS Chantal, Mme COSTES Eloïse, Mme MONNEY Martine,
- Représentants du personnel : Mme BURKLER Josiane, Mme CONTE Camille, Mme SIANA Philippine, Mme THENON Corinne,
- Représentante du CCAS : Mme FOING Jacqueline,
- Directeur : M. FAHET Georges,
- Secrétaire : Mme SALOMEZ Hélène.

M. FAHET commence la réunion en remerciant toutes les personnes présentes pour leur investissement et leur mobilisation. Il rappelle les obligations légales fixées par la loi du 2 janvier 2002 concernant l'existence du Conseil de Vie Sociale au sein de l'établissement. Ce conseil est une instance de dialogue où la parole est libre. Il précise cependant la confidentialité des propos tenus pendant ces réunions.

M. FAHET poursuit en rappelant les résultats des élections :

- Résidents titulaires : M. DEBAQUE, M. DAVID, Mme SAUCET
- Résidents suppléants : Mme LAVERAN, Mme BARBIER, Mme BLAISE
- Familles titulaires : Mme CONDIS, Mme MONNEY
- Familles suppléants : Mme BIGOU, Mme COSTES

Les représentants du personnel sont désignés par l'organisation syndicale représentative parmi les candidats déclarés.

- Personnels titulaires : Mme BURKLER, Mme SIANA
- Personnels suppléants : Mme CONTE, Mme THENON

M. FAHET présente ensuite le règlement intérieur proposé au vote pour cette première réunion. Il est adopté à l'unanimité.

Enfin, il est procédé à l'élection du président et du vice-président du Conseil de Vie Sociale. Le président, élu par et parmi les résidents, est M. DEBAQUE Yves, élu à l'unanimité. La vice-présidente élue par et parmi les résidents et les représentants des familles est Mme CONDIS Chantal, élue à l'unanimité.

### I. M. DEBAQUE présente les points qu'il souhaite aborder :

- Installer des tables rondes en salle à manger pour une meilleure accessibilité des fauteuils. Avec un pied central, ces tables gênent moins. Il est noté que la salle à manger ne semble pas assez grande pour des tables rondes. Il peut être envisagé de mettre des tables rectangulaires mais avec un pied central également.

M. FAHET évoque une solution d'agrandissement de la salle sur la terrasse qui avait été étudiée mais qui n'est pas envisagée pour le moment pour des raisons financières. Changer tout le mobilier a aussi été évoqué mais pas pour le moment, pour les mêmes raisons.

Mme MONNEY précise que les familles qui viennent déjeuner avec leur parent sont installées dans un lieu de passage, peu intime et proche des toilettes. Un aménagement avec des claustras peut être envisagé et d'autres solutions sont à l'étude.

- La présentation des plats proposés à l'assiette n'est pas satisfaisante et le service à table n'est pas toujours très délicat ni très respectueux des demandes des résidents (par exemple, ils demandent une petite quantité et on leur remplit l'assiette). Ce point sera évoqué lors de la réunion sur les procédures en cuisine.
- Les menus ne sont pas très variés et on retrouve assez fréquemment trop de féculents.
- M. DEBAQUE signale également que les menus sont souvent changés au dernier moment. Il peut comprendre que ce soit un problème d'approvisionnement mais il demande que cela soit clairement dit et expliqué au moment des repas.
- Potages à tous les repas, c'est trop.
- Demande que les menus soient écrits plus gros pour les résidents qui voient mal,
- Trop peu de verdure et de crudités, surtout en ce moment,
- Du pot au feu en été, ne paraît pas adapté,
- Concernant l'animation, M. DEBAQUE a l'impression que les activités sont parfois peu enrichissantes. Il aimerait des quiz, des ateliers mémoire plus souvent. Il sera peut-être possible de travailler collectivement pour faire le programme.

## II. Mme MONNEY prend alors la parole pour les familles

- Elle évoque tout d'abord le peu de retour des familles et le peu de familles qui s'investissent. M. FAHET explique qu'il est prévu de faire une enquête de satisfaction auprès des familles et de mettre en place un groupe de parole avec la psychologue. Cela peut permettre de mobiliser les familles autrement.
- Mme COSTES aimerait que les familles aient plus d'informations sur le rôle qu'elles peuvent jouer dans l'établissement (porter des lots pour le loto par exemple) et l'aide qu'elles pourraient apporter (aider lors des lotos ou des goûters d'anniversaire). Beaucoup d'informations sont sur le blog mais peu de personnes le savent ou le regardent. Les plannings des animations pourraient être envoyés par mail même s'ils sont sur le blog. M. FAHET craint qu'un envoi de mails trop souvent soit un peu intrusif pour certaines familles. D'autre part, les affiches ne sont pas regardées ni très visibles d'après les familles.
- Les familles proposent l'installation d'un poulailler pour les résidents. Il est répondu que cela est effectivement envisagé mais à condition de répondre à une question essentielle : « Qui va s'en occuper ? » ; sachant que les poules ne connaissent pas les vacances ou les week-ends... Mme MONNEY précise qu'à Lacadène, chaque résident dispose d'un espace extérieur et l'entretien.

M. FAHET souhaite tout d'abord évaluer la demande sur l'établissement.

- Ensuite, les familles aimeraient savoir qui a accès au PASA et pourquoi.  
C'est, dans le cadre du plan Alzheimer, un accompagnement en journée pour des résidents avec des troubles modérés. C'est l'équipe soignante, en concertation avec la psychologue, qui décide pour quel résident le PASA est adapté.
- Vient ensuite une question concernant le PVI (Projet de Vie Individualisé). Les familles demandent quelques informations.  
M. FAHET explique que tous les professionnels de l'établissement réfléchissent sur les besoins et les attentes des résidents afin de mieux y répondre. Une synthèse est faite et un accompagnement est proposé.  
Les familles aimeraient y participer un peu plus.  
M. FAHET explique que, pour le moment, elles sont sollicitées en amont pour le recueil d'informations sur la vie du résident. Plus tard, elles seront impliquées un peu plus si le résident le souhaite.
- Mme MONNEY pose également une question sur le rôle du référent. Les familles ignorent souvent qui est le référent de leur parent et à quoi il sert.  
Le référent est référent du projet. C'est-à-dire qu'il va se charger de recueillir des informations sur la vie du résident, il présente le PVI et s'occupe du suivi du PVI.  
Chaque référent s'occupe de 2, 3 ou 4 résidents et fait le lien avec les familles, pour demander ce qui lui manque par exemple.  
M. FAHET précise que prochainement les référents fonctionneront en binôme (une AS avec une AV) et ce binôme sera connu des familles.
- Une douche par semaine paraît parfois un peu juste pour les familles. Les aides-soignantes présentes expliquent qu'une douche prend beaucoup plus de temps (au moins ¼ heure) qu'une toilette classique et qu'il est donc matériellement impossible d'en faire plus. C'est un problème que rencontrent tous les EHPAD.
- Mme MONNEY évoque ensuite la fréquence des changes et demande si les résidents avec des problèmes particuliers sont changés plus fréquemment. Les aides-soignantes expliquent alors comment elles fonctionnent en suivant les protocoles établis mais également en changeant les résidents qui le nécessitent, quand ils le nécessitent. Pour la nuit, les agents de nuit procèdent de la même manière.
- Mme MONNEY trouve que certains membres du personnel ne sont pas toujours bienveillants avec les résidents. M. FAHET demande alors que tous les comportements inappropriés lui soient signalés dès que possible pour qu'il puisse les corriger. Il souhaite que les familles sachent que ce type de problème doit remonter vers lui.
- Mme MONNEY demande s'il serait possible d'avoir des bacs de poubelle de recyclage (jaune) dans les étages. Camille CONTE explique qu'elle le fait déjà en bas, à l'animation, et qu'il a effectivement été évoqué d'en mettre un dans chaque couloir. Il faudra également prévoir qui sera chargé de les vider et où les placer.
- Il est également demandé de faire un passage côté droit en entrant après le portillon pour pouvoir ainsi passer le long du bâtiment et faire le tour complet de l'établissement. Il suffirait

visiblement de couper quelques branches d'arbres qui empêchent de passer mais empêchent aussi de donner de la lumière aux jardinières récemment fleuries.

- A ce propos, Mme MONNEY demande comment faire pour arroser les jardinières des résidents en étage puisque cela nécessite une autorisation que l'Amicale n'a pas. Elle demande si les auxiliaires de vie ne pourraient pas le faire.
- M. FAHET déclare que cela ne fait pas partie de leur travail, qu'elles doivent nettoyer beaucoup de chambres et qu'elles ont environ 6 minutes par chambre. Il suffira peut-être de simplement demander au résident s'il est d'accord pour l'arrosage de sa jardinière.
- Les familles signalent que le ménage des chambres est un peu juste et qu'il serait bien de laver les rideaux un peu plus souvent.
- Mme MONNEY trouve que le personnel est peu présent au moment de la réunion des transmissions le matin mais également au moment des repas et l'après-midi. Les aides-soignantes présentes précisent que même en réunion ou sur le temps du repas, elles répondent aux appels et se déplacent. Elles sont simplement moins visibles les après-midi car elles sont moins nombreuses et qu'elles ne peuvent pas être partout à la fois mais qu'elles sont présentes et actives. Mme MONNEY demande donc s'il ne pourrait pas y avoir plus de personnel. Ce à quoi M. FAHET répond qu'il ne fait pas d'économie sur le personnel, au contraire, et que le personnel fait le maximum.

### III. M. FAHET prend alors la parole

- Il présente à chacun un tableau de l'évolution du prix de journée pour les résidents entre 2018 et 2019. Cette évolution est de 1% en 1 an. Il précise que les prix sont fixés par le Conseil Départemental et que l'établissement est habilité à l'aide sociale. Ces prix sont raisonnables d'une façon générale.
- Enfin, M. FAHET présente un projet de rails de transfert au plafond dans les chambres des résidents. Cela couvrira toute la surface de la chambre et permettra de déplacer le résident dans sa chambre plus facilement pour lui comme pour le personnel. Le financement se fera avec l'aide de la Carsat. La moitié des chambres seront équipées en 2019, l'autre moitié en 2020. Le personnel sera formé à l'utilisation de ce matériel. L'installation se fera au rythme de 4 chambres par jour.

Pour clore la réunion, M. FAHET remercie chacun d'avoir participé à ces conversations riches et animées.

Rieux-Volvestre, le 3 juillet 2019

Le président, M. DEBAQUE Yves